

Quel est le fonctionnement de la Carte Sans Contact OÙRA ! ?

Tous les enfants qui ont déjà une Carte Sans Contact OÙRA! devront la conserver et après inscription et paiement de l'année scolaire auprès de Saint-Etienne Métropole, aller la recharger le jour de la rentrée scolaire, soit en la passant devant un valideur STAS, soit en se rendant dans une agence STAS, selon le déplacement et le réseau utilisé.

Ces cartes, d'une durée de vie de 5 ans, vendues normalement 5 €uros sont prises en charge par Saint-Etienne Métropole **la première année uniquement**. Elles sont nominatives et doivent être conservées une fois l'année scolaire terminée.

En effet, elles pourront être réutilisées chaque année pendant 5 ans quel que soit le type d'abonnement choisi et quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle du possesseur de la carte (collégien, lycéen, étudiant, actif...).

Toute Carte Sans Contact OÙRA! perdue, sera facturée **8 €uros** à la famille.

Attention, la validation de ces Cartes Sans Contact OÙRA! est obligatoire à chaque montée. Elles ne sont pas introduites dans le valideur, mais seulement présentées devant la cible. En cas de défaut de validation, l'élève s'expose à une amende d'un montant de 15 € (à régler sous 8 jours).